

## De l'accord imparfait au désaccord : *concéder... mais*

Christiane Marque-Pucheu<sup>1</sup>

Recibido: 22/04/2019 / Aceptado: 29/05/2019

**Résumé.** *Concéder* revient en premier lieu à prendre en charge, à partir d'un énoncé  $X$  provenant d'une source  $L_1$ , autre que le locuteur  $L_2$  qui concède, le sens d'une assertion  $P$  incluse dans  $X$ . Mais si  $L_2$  prend en charge  $P$ , il n'en assume pas la conclusion attendue par  $L_1$ , car *concéder* implique généralement un *mais*. *Concéder... mais* ouvre alors une séquence concessive introduisant une conclusion  $Q_2$  différente d'une conclusion  $Q_1$  découlant de  $P$  (celle attendue par  $L_1$ ). Dans une approche sémantico-pragmatique nous montrons comment, tout en levant un désaccord sur un point avec l'interlocuteur, *concéder* introduit un accord partiel, puis un second désaccord avec l'interlocuteur. La relation logique traduisant ce second désaccord entre  $Q_2$  et  $Q_1$  va différer selon le type concessif correspondant – logique, rectificatif ou argumentatif.

**Mots clés :** concession; opposition; prise en charge; polyphonie.

## [es] Del acuerdo imperfecto al desacuerdo : *concéder (conceder)... mais (pero)*

**Resumen.** *Concéder (conceder)* consiste en primer lugar en responsabilizarse, a partir de un enunciado  $X$  procedente de una fuente  $L_1$ , distinta de la del locutor  $L_2$  que concede, del sentido de una aserción  $P$  incluida en  $X$ . Pero si  $L_2$  se responsabiliza de  $P$ , no asume la conclusión esperada por  $L_1$ , ya que *concéder (conceder)* implica generalmente un *mais (pero)*. *Concéder (conceder)... mais (pero)* abre entonces una secuencia concesiva introduciendo una conclusión  $Q_2$  diferente de una conclusión  $Q_1$  que se desprende de  $P$  (aquella esperada por  $L_1$ ). En un enfoque semántico-pragmático mostraremos cómo, al mismo tiempo que se abre un desacuerdo sobre un punto con el interlocutor, *concéder (conceder)* introduce un acuerdo parcial, y después un segundo desacuerdo con el interlocutor. La relación lógica que traduce este segundo desacuerdo entre  $Q_2$  y  $Q_1$  será distinto según el tipo concessivo correspondiente – lógico, rectificativo o argumentativo.

**Palabras clave:** concesión; oposición; asunción; polifonía.

## [en] From imperfect agreement to disagreement : *concede (to concede)... mais (but)*

**Abstract.** *To concede* firstly means “admitting/acknowledging” something based on a statement  $X$  from a source  $L_1$  other than the speaker  $L_2$  who concedes, the meaning of a proposition  $P$  included in  $X$ . But if  $L_2$  acknowledges  $P$ , he does not accept the conclusion expected by  $L_1$ , because *concede (to concede)* generally implies a *mais (but)*. *Concéder (to concede)... mais (but)* then opens the way to a concessive sequence introducing a conclusion  $Q_2$ , which is different from conclusion  $Q_1$ , resulting from  $P$  (the one expected by  $L_1$ ). In a pragmatic, semantic approach we show how, whilst raising disagreement on a point with an interlocutor, *to concede* introduces a part agreement, then a second disagreement with the interlocutor. The logical relationship reflecting this second disagreement between  $Q_2$  and  $Q_1$  will differ depending on the corresponding type of concessive – logical, corrective or argumentative.

<sup>1</sup> Sorbonne Université  
christiane.marque-pucheu@sorbonne-universite.fr

**Keywords:** concession; opposition; acknowledgement; polyphony.

**Sommaire.** 0. Préliminaires. 1. Caractéristiques syntactico-sémantiques et propriétés distributionnelles. 1.1. Forme syntaxique et structure argumentale. 1.2. Contexte linguistique de  $L_2$  *conçède y à L<sub>1</sub>*. 1.2.1. X. 1.2.2. Contexte droit: *mais Q<sub>2</sub>*. 1.3. Statut parenthétique. 2. De l'adhésion superficielle à la concession: relation entre  $Q_1$  et  $Q_2$ . 2.1. Prise en charge d'un seul point en discussion. 2.2. *Concéder; mais*. 2.2.1. Type logique. 2.2.2. Type rectificatif. 2.2.3. Type argumentatif. 3. Analyse sémantico-pragmatique. 3.1. Description générale. 3.1.1. Évènement(s) de dire associés à *CONCÉDER*. 3.1.1.1. Schéma général: instructions sémantico-pragmatiques. 3.1.1.2. Applications à un corpus. 3.1.2. Nature de X. 3.1.3. Nature de  $Q_2$ . 3.2. Identification de la source. 3.2.1. Source explicite. 3.2.2. Source en contexte. 3.2.3 ON-locuteur. Conclusion.

**Cómo citar:** Marque-Pucheu, C. (2019). « De l'accord imparfait au désaccord: *concéder... mais* ». *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses*. Vol. 34, Núm. 1: 77-98.

## 0. Préliminaires<sup>2</sup>

Fortement présente dans l'activité langagière à laquelle elle confère une dynamique, la concession n'en reste pas moins difficile à aborder linguistiquement, ce qu'atteste le nombre de marques lexicales et syntaxiques associées, autrement dit, un « déficit » d'expression spécifique (Soutet, 2008 : 116), mais aussi la diversité des cadres théoriques. Les angles d'attaque ont varié et l'on se limitera à quelques jalons marquants. Anscombe (1985) règle ses comptes aux grammairiens traditionnels dont il conteste le parti pris reposant sur un parallélisme logico-grammatical syntaxique, et auxquels il oppose une approche résolument sémantico-pragmatique : fondée à la fois sur la théorie de la polyphonie et de l'argumentation, la concession apparaît comme une stratégie discursive<sup>3</sup>. Soutet (1990, 2008) jette un regard sémantico-logique et dresse une typologie fine que Martin vient encore préciser avec la notion de calcul modal dans ce numéro de *Thélème*. Le Pesant (2005) met la concession en regard de la cause. Dans le prolongement de ses travaux de 1980, Morel (1996) répartit les relations concessives en trois classes dans lesquelles elle inscrit les nombreux marqueurs morphosyntaxiques de la concession, essentiellement dans des relations entre phrase matrice et subordonnée, sans pour autant négliger un cadre plus large que celui de la phrase ; elle insiste sur le fait que même à l'intérieur d'un type donné, chaque marqueur de la concession présente des caractéristiques propres, et qu'un marqueur donné peut relever de plusieurs types<sup>4</sup>.

Si l'opposition comme fondement des relations concessives fédère plus ou moins les études précédentes, notamment avec la notion d'anti-orientation argumentative de la polyphonie (*certes... mais*) à la suite d'Anscombe & Ducrot (1977), Rossari (2016) s'en distancie : se revendiquant de Carel (2011), elle préfère introduire un contraste entre contenu faisant l'objet d'un acquiescement et contenu considéré comme (plus) central, ce qui revient plus ou moins à reconnaître une opposition, mais sous un éclairage nouveau. Tout en retenant la notion d'opposition, Adam (1997) propose un continuum allant de l'assertion acceptée à l'opposition, ce qu'il applique à *certes* corrélé à *mais*.

<sup>2</sup> Cet article doit beaucoup à Takuya Nakamura.

<sup>3</sup> Pour une approche polyphonique de la concession, voir aussi Donaire (2011).

<sup>4</sup> Voir aussi Anscombe (2002).

Jamais traité pour illustrer les relations concessives, *concéder* a donc retenu notre attention<sup>5</sup>, mais aussi parce que (*savoir*) *concéder quelque chose à quelqu'un* marque justement une qualité d'Olivier Soutet. Il semble difficile, de prime abord, de circoncrire le sens de *concéder* dans ses nombreuses réalisations discursives en dialogue ou en monologue (*je vous le concède, il faut concéder, on lui concède, concède-t-il/elle, etc.*)<sup>6</sup>. *Concéder* revient en premier lieu à prendre en charge le sens d'une assertion (*P*) énoncée par une source ( $L_1$ ) autre que le locuteur ( $L_2$ ),  $L_1$  recherchant un accord de la part de  $L_2$ . Mais si  $L_2$  prend en charge *P*, il n'en assume pas la conclusion attendue de  $L_1$ , *concéder* impliquant généralement un *mais*. *Concéder... mais* ouvre alors une séquence concessive qui introduit une conclusion  $Q_2$  différente d'une conclusion  $Q_1$  découlant de *P* (celle attendue par  $L_1$ ). Le schéma logique (A) dans lequel s'inscrit le prédicat sémantique *CONCÉDER* (voir (B)) correspondant au verbe de la langue *concéder* est le suivant :

(A) Schéma logique  $[X]$ . *Je concède* [*P*], *mais* [ $Q_2$ ]

$[X]$  correspond au cotexte (linguistique) ou au contexte (non linguistique) de *concéder* ayant toujours une autre source ( $L_1$ ) que le locuteur  $L_2$

$[P]$  comporte une assertion (au sens logique) prise en charge par le locuteur  $L_2$ , autrement dit ce qui est concédé (*P* étant inclus dans *X* au sens large, *X* peut donc se réduire à *P*)

$[Q_2]$  est la séquence introduite par *mais*<sup>78</sup>

Maintenant, comment le prédicat sémantique *CONCÉDER* est-il constitué ? Il prend une forme à trois arguments – ou variables :

(B) Schéma sémantique : *CONCÉDER* ( $l_1, l_2, y$ )<sup>9</sup>

$l_1$  correspond au personnage de discours auquel  $l_2$  concède

$l_2$  correspond à celui qui concède

$y$  correspond à ce qui est concédé

Ces variables sont instanciées sous la forme  $L_1, L_2$  dans (1)

(1)  $L_1$ . — (*X*) = [...] J'ai le droit de demander pour supprimer mon compte. Article 45 du code pénal, c'est cela?

$L_2$ . — Oui, *je le* ( $y = P$ ) *concède* tu as le droit, *mais* ( $Q_2 =$  ce n'est généralement pas recommander) (pokemon-power.xooit.fr)<sup>10</sup>.

Cette adhésion explicite à une assertion *P* énoncée dans *X* n'implique aucunement une adhésion à d'autres points que le point concédé (« avoir le droit de demander... mon compte »). Généralement  $L_1$  présente explicitement ou implicitement une argumentation, avec prémisses et conséquence, et  $L_2$  donne seulement son accord à la prémisses (le point concédé). Par ailleurs, si *concéder* s'accompagne en général d'un segment discursif *X* dans lequel *P* est inclus, le pronom neutre *le* qui entre souvent dans la construction étu-

<sup>5</sup> Letoublon (1993) le mentionne juste en le regroupant avec *je vous accorde que* et *je vous avoue que* corrélés à *pourtant* ou *cependant*.

<sup>6</sup> L'essentiel du corpus est constitué par la base de données *Frantext* pour la période courant depuis 1950 et par les occurrences trouvées au moyen de *Sketch Engine* dans le corpus du français écrit sur le web. Nous avons également consulté *Europarole*.

<sup>7</sup> Dans 3, nous verrons que  $P, Q_1$  et  $Q_2$  correspondent à ce qu'Anscombe (2009) considère comme des points de vue (*pdv*).

<sup>8</sup> En choisissant d'utiliser *concéder*, le locuteur a certainement en tête une conclusion  $Q_2$  qu'il va chercher à introduire.

<sup>9</sup> Selon la convention, les variables sont en minuscules et les réalisations en majuscules.

<sup>10</sup> L'orthographe d'origine est reproduite.

diée (1) n'entretient pas toujours une relation référentielle immédiate avec le contenu de  $X^{11}$  (voir en 3.1.2). De plus, tout en traduisant un accord sur un point en contestation, *concéder* instaure généralement une opposition ultérieure, introduite le plus souvent par un *mais* qui poursuit la séquence concessive amorcée par *concéder*. En effet, en concédant, le locuteur ne prend en charge que l'assertion ayant  $L_1$  pour source ; il n'en prend pas en charge une conclusion  $Q_1$  possible déduite par  $L_1$ , mais il déduit de l'assertion qu'il prend en charge une conclusion différente  $Q_2$ . *Concéder* met donc en jeu deux argumentations à partir de la même prémisse, celle que partagent  $L_1$  et  $L_2$  ; mais si  $L_2$  part de la même prémisse, il en déduit une autre conclusion.

Sans négliger le recours à des approches méthodologiques ayant fait leurs preuves, notamment à la méthodologie distributionnelle, nous avons estimé que le courant de la polyphonie se prêtait tout particulièrement à éclairer la question traitée, étant donné que le traitement de *concéder* illustre le postulat selon lequel tout discours, et en particulier tout énoncé y est considéré comme le théâtre de débats, ce qui constitue donc l'essence même du sens des énoncés mettant en jeu *concéder*. De nombreuses écoles se sont réclamées de la polyphonie, mais nous retiendrons la conception d'Anscombe qu'il a particularisée dans Anscombe (2009) et dont il a donné une représentation formelle (Anscombe, 2013) : en énonçant *concéder*, le locuteur convoque des énonciateurs et leurs points de vue (*pdv*) respectifs dans l'énoncé, en les prenant en charge ou non. Nous pouvons unifier ainsi les niveaux de description (A) et (B) précédents ; en introduisant le schéma (C) :

(C) Schéma d'instruction sémantique *CONCÉDER* ( $l_1, l_2, y, q_1, q_2$ )

où *CONCÉDER* ( $l_1, l_2, y, q_1, q_2$ ) = *conclure* :  $l_2$  *conclut*  $q_2$  *de*  $y$ , *étant partiellement d'accord avec*  $l_1$  *qui en conclut*  $q_1$ <sup>12</sup>:

Pour interpréter une occurrence donnée de *concéder*, il convient d'identifier les 5 arguments (leur instanciation) grâce au cotexte et, le cas échéant au contexte. Cette identification relève de la sémantique instructionnelle au sens d'Anscombe (2015). Sur le plan polyphonique, cela implique que l'on identifie des points de vue, c'est-à-dire des contenus linguistiques associés à des personnages du discours. Recourir à la sémantique instructionnelle permet de représenter l'événement de *concéder* en entier, tandis que la structure « sémantique » à trois arguments (B) n'en donne qu'une représentation partielle. Si souvent,  $q_1$  ou  $q_2$  sont implicites, ils sont « là » (A). Car *concéder* implique nécessairement deux argumentations partiellement en conflit. La sémantique instructionnelle permet de mettre en valeur ce point contrairement à la forme de surface : *concéder* au niveau pragma-sémantique traite davantage d'éléments et d'argumentations non visibles.

Les grands axes du développement sont les suivants : linguistique (*concéder... mais* est étudié sous l'angle de l'interface entre syntaxe et sémantique) ; logique avec les différentes configurations dans lesquelles entrent  $Q_1$  et  $Q_2$  ; pragmatique/interactionnel (prise en charge ou non, contexte de réalisation des énoncés, effet produit sur l'interlocuteur). Plus précisément, nous distinguerons en premier lieu les caractéristiques syntaxiques, argumentales (schéma (B)) et les propriétés distributionnelles de *CONCÉDER* (contenu de  $X$  et séquence introduite par *mais*). En second lieu, nous examinons le passage d'un emploi avec prise en charge simple du sens d'un énoncé à l'emploi concessif : nous éclatons notre schéma logique général (A) en trois représentations correspondant res-

<sup>11</sup> Voir l'analyse de *Tenez-vous le pour dit* dans Marque-Pucheu & Nakamura (2019).

<sup>12</sup> Ce prédicat formel est plus complet que celui donné par Dubois & Dubois-Charlier (1997) : « dire oui à qn sur qc ».

pectivement aux trois types de Morel (1996) et proposons par ailleurs des critères (méta) linguistiques. Nous donnons pour finir une analyse sémantico-pragmatique qui consiste à interpréter *concéder*, verbe d'activité de parole en le représentant par un prédicat formel de la métalangue à 5 variables.

## 1. Caractéristiques syntactico-sémantiques et propriétés distributionnelles

### 1.1. Forme syntaxique et structure argumentale

Si Anscombe (2015) reconnaît qu'il échoue à définir les verbes (d'activité) de parole comme catégorie linguistique, un certain nombre de propriétés stables peuvent les fédérer : « nature [+Hum] du sujet du verbe étudié, possibilité d'une complétive, des parenthétiques associés, d'une paraphrase en *dire*, d'introduire un discours rapporté » (Anscombe, 2015 : 17). Nous détaillons ci-dessous un certain nombre des caractéristiques de *concéder* qui peut introduire un discours et répondre à la question *Qu'est-ce qu'il dit ?* par *Il concède que p*.

La forme syntaxique dans laquelle entre *concéder* et qui définit la table 9 de Gross (1975) est la suivante :

(2)  $N_0 \text{hum } V \text{ à } N_2 \text{hum que } P^{13}$ .

Gross limite le complément non prépositionnel à une complétive et présente en même temps des caractéristiques sémantiques (nom sujet et nom complément prépositionnel réfèrent à des humains) qu'il appuie, au demeurant, sur des critères syntaxiques. Chez Dubois & Dubois-Charlier (1997), *concéder* est présenté dans un schéma syntaxique plus large, comme verbe « transitif avec complétive déclarative à l'indicatif [...] ou nominalisation et complément à *qn* ».

(3) Jean concède à Paul que ceci est inexact, sa bonne foi<sup>14</sup>.

Dubois & Dubois-Charlier (1997) signalent, par ailleurs, une propriété commune à d'autres verbes (d'activité) de parole : la possibilité qu'un complément dit « instrumental » devienne sujet de la phrase, sans toutefois l'illustrer par un exemple, et ce, alors que Gross (1975) refuse cette propriété à *concéder*<sup>15</sup>. Cela donnerait

(4) On concède par un document que p = le document concède que p

Pour interpréter une occurrence donnée de *concéder*, il faut associer à la forme syntaxique correspondante le prédicat à trois variables. Pour éviter la confusion entre indices de la construction syntaxique et indices du schéma sémantique, nous conserverons les indices du schéma sémantique. Le point de départ de l'interprétation est donc la structure argumentale à 3 variables *CONCÉDER* ( $l_1, l_2, y$ ) que nous avons donnée en (B) ci-dessus, où

$l_1$  correspond au personnage de discours celui auquel  $l_2$  concède  
 $l_2$  correspond à celui qui concède

<sup>13</sup> Pour éviter la multiplicité des notations et des indices, nous « confondrons » le locuteur au sens polyphonique ( $L$ ) et son instanciation syntaxique.

<sup>14</sup> Exemple partiellement emprunté à Dubois & Dubois-Charlier (1997).

<sup>15</sup> Il l'appelle «  $N_0$  non restreint »,  $N_0$  notant le sujet.

y correspond à ce qui est concédé

Dans la structure argumentale citée,  $y$  réfère à un dit,  $L_2$  réfère à un humain ou équivalent<sup>16</sup> ;  $L_1$  peut se voir affecter un individu (5), un groupement d'entités référant à des individus (6), voire – plus rarement – un événement initié par des individus (7) :

- (5) [...] navires, chaloupes, yoles et cotres [qui] sillonnent la baie... Tout cela est un peu en désordre *je vous le concède, mais* j'espère avoir réussi haut la main mon examen de passage (Marc Lévy, *L'étrange voyage de Monsieur Daldry*, 2011).
- (6) La commission *a concédé* au lobby un report de la décision<sup>17</sup>.
- (7) Si le jeu compliqué des influences qui permettent une décision en ce domaine fait qu'*on concède* à la grève « irresponsable » ce qu'on refuse aux négociateurs représentatifs – peut-être parce que l'arrêt des trains est visible en très haut lieu, mais qu'on y est abrité des contacts paritaires –, qu'est-ce qui pourrait bien encourager les fédérations à avoir le sentiment de leurs responsabilités et à assumer la lourde charge de discipliner leurs troupes ? (Jean-Daniel Reynaud, *Les Syndicats en France*, 1963).

Comme avec un certain nombre de verbes (d'activité) de parole, l'argument  $L_1$  (entité à laquelle on concède) peut ne pas être réalisé en surface sous forme d'actant syntaxique (Gross, 1981 ; Anscombe, 2015, etc.) :

- (8) Il me reviendrait si j'avais un succès quelconque, car il n'aime que les valeurs vivantes. Peut-être jugerai-je un jour qu'il a raison... A demi, je concède qu'il n'a pas tout à fait tort (Catherine Pozzi, *Journal: 1913-1934*, 1997).

D'une manière générale,

aux mots ne sont pas attachées des constantes sémantiques, mais des fonctions spécifiques, des *schémas d'événement*, comportant des variables renvoyant certes au contexte, mais surtout au cotexte, au travers de la syntaxe ou encore de la sémantique. Interpréter un énoncé revient alors à combiner ces événements entre eux (moyennant les instanciations de variables) pour construire l'événement global représenté dans une combinaison donnée (Anscombe, 2015 : 106).

Ainsi Anscombe définit-il la sémantique instructionnelle évoquée en Préliminaires (0). Nous revenons sur ce point en dernière partie (3).

## 1.2. Contexte linguistique de $L_2$ *concède* $y$ à $L_1$

### 1.2.1. X

L'élément  $X$  de surface comporte  $P$  qui correspond à ce qui est censé être concédé. Il n'est pas obligatoire, sauf si la variable  $y$  prend la forme syntaxique du pronom neutre *le*. Soit l'exemple (1) déjà donné

<sup>16</sup> Cela exclut donc des réalisations autres que des dits comme *Il lui a concédé une parcelle* où *parcelle* est un objet transféré entre un donneur et un receveur.

<sup>17</sup> Exemple forgé par nos soins.



(1)  $L_1$ . — ( $X$ ) [...] J'ai le droit de demander pour supprimer mon compte. Article 45 du code pénal, c'est cela ?

$L_2$ . — Oui, je le ( $y = P$ ) concède tu as le droit, *mais* ( $Q_2 =$  ce n'est généralement pas recommander) (pokemon-power.xooit.fr).

$X$  contient l'ensemble du contexte,  $y$  compris les points de suspension. Il est possible d'extraire de ce contexte  $X$  une partie, l'assertion  $P$  : dans l'exemple ci-dessus elle est explicite (« j'ai le droit de demander pour supprimer mon compte ») et la variable  $y$  est réalisée par *le* qui réfère à l'assertion « j'ai le droit ». La conclusion  $Q_2$  déduite par  $L_2$  s'oppose à la conclusion implicite de  $L_1$  « je peux supprimer mon compte », les deux conclusions étant déduites de la même prémisse « on a le droit de le faire grâce à l'article 45 ».

Donnons maintenant un exemple où l'élément  $X$  peut ne pas être réalisé :

(9) Hager (NI). – (DE) Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire que je savoure le fait que nous puissions ici nous parler dans une atmosphère relativement intime. Il ne fait aucun doute qu'il est plus facile de poser des questions importantes que de trouver les réponses à ces questions. En dépit de la déclaration du président, nous ne pouvons que souhaiter que l'on trouve ces réponses. *Je concède cependant* qu'une tâche très importante a été accomplie à Laeken avec le lancement de la Convention et la désignation d'une présidence non seulement illustre mais aussi prometteuse (Europarle).

Ce qui est concédé,  $y$ , et qui se traduit syntaxiquement par une complétive est « une tâche très importante a été accomplie à Laeken avec le lancement de la Convention [...] ». Mais cette information – connue des participants –, n'apparaît explicitement nulle part et de plus, ne peut pas être inférée du cotexte  $X$ .

Ce point diffère du cas général où il faut inférer l'assertion  $P$  du contenu de  $X$  (voir exemple [34] en 3.1.2). Par ailleurs,  $y$  (ce qui est concédé) peut reprendre  $P$  en le paraphasant. Ainsi, si l'on considère que l'exemple (8), déjà cité en 1.1.1, suit le schéma  $X$ . *Je concède*  $y$  (à  $L_1 =$  au lecteur)

(8) Peut-être jugerai-je un jour qu'il a raison... A demi, je concède qu'il n'a pas tout à fait tort (Catherine Pozzi, *Journal*: 1913-1934, 1997).

le contenu de la complétive, qui correspond à  $y$  (« il n'a pas tout à fait tort »), paraphrase  $P$  (« il a raison »).

### 1.2.2. Contexte droit : *mais* $Q_2$

La séquence *mais*  $Q_2$  est généralement introduite par *mais*. Parfois, aucune marque morphosyntaxique d'opposition n'apparaît. L'opposition doit alors être inférée du cotexte droit :

(10) — On bouffe bien ici, remarque incidemment Julia dont la bienveillance stupéfie Paul.

— Oui, ce n'est pas mauvais, *concède-t-il*. *Il ne peut s'empêcher d'ajouter* : — C'est un des meilleurs restaurants de Paris (Raymond Queneau, *Le dimanche de la vie*, 1951).

La séquence « il ne peut s'empêcher d'ajouter » introduit une opposition et peut commuter avec *mais*. Cet exemple sera traité en 2.1.

### 1.3. Statut parenthétique

Comme un certain nombre de verbes (d'activité de) parole (*dire, prétendre*, notamment), *concéder* autorise l'incise inversée et la complétive, alors que d'autres n'admettent que la complétive et que d'autres encore refusent les deux (Anscombe, 2015 : 111). L'exemple (10) donné en 1.2 en fournissait une illustration. Mentionnons-en un autre :

- (11) [...] as-tu pensé à la personne qui avait perdu cet argent ? Qui en était peut-être désespérée ?  
— Un petit peu, *avait concédé* Caroline (Geneviève Dormann, *La Petite main*, 1993).

Nous venons d'examiner essentiellement les caractéristiques syntaxiques et argumentales de *concéder*. Nous reviendrons sur le schéma argumental en 3.2. Nous nous intéressons maintenant au niveau général, c'est-à-dire au schéma logique (A), notamment à la relation entre les deux conclusions en conflit.

## 2. De l'adhésion superficielle à la concession : relation entre $Q_1$ et $Q_2$

### 2.1. Prise en charge d'un seul point en discussion

Selon le *Dictionnaire Quillet*, *concéder*, c'est « céder sur un point en contestation », ou selon le *Robert historique*, « donner raison à quelqu'un sur un point », ou encore, selon le *Nouveau Petit Robert*, « abandonner de son propre gré (un des points en discussion) ». L'exemple ci-après peut illustrer cette définition :

- (12) Madame la Présidente, [...] je prends volontiers acte du fait que vous livrez une analyse différente de celle que j'ai très brièvement entreprise du jeu de rôle entre le Parlement et la Commission. Je dois également admettre qu'elle est tout à fait exacte pour ce qui est de mon propre domaine d'expérience. J'ai été prié de retirer cette appréciation ; je le fais volontiers. . . . car cette discussion a montré que *j'étais manifestement dans l'erreur sur ce point et je n'ai guère de peine à le concéder*. Je me tourne à nouveau vers M. Cox (Europarle).

*Concéder sur un point* implique du même coup un désaccord antérieur sur au moins un point, voire sur plusieurs, mais il semble que l'on puisse plus difficilement concéder l'ensemble des points d'un désaccord antérieur. Prenons pour point de départ un exemple mettant en jeu *être d'accord* :

- (13) [...] je lui donnerai trois fois par semaine des leçons d'orthographe et je corrigerai les nouvelles qu'il vient d'écrire. Ce contrat ne comportera pas d'autre obligation de ma part. Pas de « pation » ni de « gérémiades ». Nous ne sommes évidemment pas faits l'un pour l'autre, même pour un petit moment. En tout cas pas dans mon contexte actuel. Pasquale



*est bien d'accord sur tous ces points.* (Groult, B. & F. Groult, *Journal à quatre mains*, 1994).

L'on remarquera la différence avec *être d'accord* auquel il est difficile de substituer *concéder* dans ce contexte :

(13)a. Pasquale *est bien d'accord sur tous ces points*

(13)b. ??Pasquale *concède tous ces points*

Le sens de *Je le concède* possède d'abord une valeur d'acquiescement (*c'est vrai*) signalée par les dictionnaires :

(14) Chaque institution a sa place. Ce qui est important, et je vous le *concède* volontiers, c'est qu'il puisse exister un équilibre entre les institutions, qu'une institution ne domine pas complètement l'autre (Europarle).

Il partage avec *en effet* (Rossari, 2016) et *certes* (Adam, 1997) cette propriété. Toutefois, dans le cas de *concéder*, l'adhésion totale n'est qu'un cas partiel de la valeur générale qui implique que  $Q_2$  diffère de  $Q_1$  et ce, même lorsque ni  $Q_1$  ni  $Q_2$  ne sont explicites. L'accord total reste de surface.

Parfois, l'assertion prise en charge est renforcée par une seconde prise en charge appuyée. On pourrait contester le caractère concessif de ce type de configuration. Pourtant, on évolue bien vers un type concessif dans l'exemple suivant :

(15) On bouffe bien ici, remarque incidemment Julia dont la bienveillance stupéfie Paul.

— Oui, *ce n'est pas mauvais* [prise en charge de l'assertion], *concède-t-il*. Il ne peut s'empêcher d'ajouter: — *C'est un des meilleurs restaurants de Paris* [seconde « prise en charge » appuyée].

— Ça m'étonne pas (Raymond Queneau, *Le dimanche de la vie*, 1951).

Axiologiquement, *ce n'est pas mauvais* reflète un jugement moins positif que *C'est un des meilleurs*, mais « un des meilleurs » introduit une conclusion différente de  $Q_1$  qui serait par exemple *C'est un bon restau.*

## 2.2. *Concéder, mais*

Rappelons le schéma général (A) que nous avons proposé pour *concéder* :

[X]. *Je concède [P], mais [Q<sub>2</sub>]*

Nous nous appuyerons sur les principes de la classification de Morel tout en rappelant la particularité de celle de Soutet (2008) et les correspondances entre les deux. Morel distingue concession logique (2.2.1), rectificative (2.2.2) et argumentative (2.2.3), et rares sont les formes dédiées tour à tour aux trois types, à l'exception de *même si*.

Les types dégagés par Morel (1996) relèvent généralement de la syntaxe de la phrase. Pour les trois types, les exemples comportent de nombreuses subordinées, introduites notamment par des locutions conjonctives. Or *concéder quelque chose à quelqu'un* relève d'un cadre plus vaste, monologique ou dialogique. L'ensemble de ces caractéristiques confère déjà une certaine singularité à *concéder*.

Avant de voir comment, tout en correspondant à la définition des dictionnaires, *concéder* permet les trois lectures concessives – logique, rectificative et

argumentative –, rappelons la représentation générale commune que nous avons donnée.

(A) *CONCÉDER*  $P$ , mais  $Q_2$ ,  $Q_2$  étant  $\neq Q_1$

Où  $P$  (assertion énoncée par une autre source que le locuteur)  $\Rightarrow Q_1$

Le locuteur qui concède prend en charge le sens de  $P$ , mais pas la conclusion associée à  $P$  ( $Q_1$ ) par le locuteur source et il en déduit une conclusion ( $Q_2$ ) différente.

### 2.2.1. Type logique

Ce type correspond au concessif « simple » de Soutet (1990). La concession logique traduit une discordance entre deux assertions en présentant dans la deuxième assertion une conclusion opposée à celle attendue de la première. Pour conserver l'homogénéité de notation adoptée ici, nous proposons le schéma suivant :

(A1)  $Q_2 = \sim Q_1$  (se lit non  $Q_1$ )

Pour  $L_2$ ,  $Q_1$  est donc faux.

Le type logique est illustré par (Morel, 1996 : 36) dans un exemple comme :

(16) *Même si* les « autonomes » inquiètent davantage, c'est aux (néo)fascistes qu'on s'en prend.

Appliquons à *concéder* :

A la différence de *même si*, *concéder* exige que *mais* ou *pourtant* introduise  $P_2$  pour qu'il y ait lecture concessive.

(16) a. Les « autonomes » inquiètent davantage, *je le concède*, (mais / pourtant / ?\* E) c'est aux (néo)fascistes qu'on s'en prend.

Mentionnons maintenant un exemple extrait d'un corpus :

(17) Beaucoup de gens qui ont horreur de la littérature adorent les œufs sur le plat, et je suis sûr qu'ils feraient l'achat de l'ouvrage si son prix restait raisonnable. *Je concède* que l'idée paraît farfelue; *mais* bien des idées ont d'abord paru stupides qui, par la suite, se sont révélées de grandes contributions au bien-être de l'espèce humaine (yclady.free.fr).

*Concéder... mais* introduit une discordance entre une idée farfelue et la contribution au bien-être.

L'exemple suivant illustre également le type logique<sup>18</sup> :

(18) selon le code sémantique lancé par ceux qui veulent voir en lui un homme providentiel, mais nous référons à ses nombreux discours et déclarations, tous orientés vers la réécriture de l'histoire nationale. Sur l'Afrique, Sarkozy *concède* la reconnaissance de fautes du colonisateur *mais* râbache de nouveau cette étrange formule destinée à brouiller les cartes: « nul ne peut

<sup>18</sup> Du moins, tel que le présente l'auteur de l'exemple.

demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères ». Puis vient la leçon faite aux Africains et (divagations.blog.20minutes.fr).

$Q_1$  (« Sarkozy concède la reconnaissance de fautes du colonisateur ») devrait entraîner  $Q_2$  (que le colonisateur – et donc la postérité, selon l’auteur de ses lignes – se repente). Or  $Q_2$  est ici la négation de la conclusion attendue,  $Q_1$  puisque les propos rapportés de Sarkozy qui suivent  $Q_1$  indiquent une conclusion contraire : « nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères ».

### 2.1.2. Type rectificatif

Dans une lecture rectificative, le schéma (A2) est le suivant :

$$(A2) Q_2 \neq \sim Q_1$$

Contrairement au schéma logique où  $Q_2 = \sim Q_1$ , dans le schéma rectificatif  $Q_2$  est différent de non  $Q_1$ , soit  $Q_2 \neq \sim Q_1$ .  $Q_2$  correspond alors à une assertion plus faible que  $\sim Q_1$ . Du point de vue de la logique, on peut l’exprimer sous la forme  $\sim Q_1$  implique  $Q_2$

$$(A2) \sim Q_1 \Rightarrow Q_2$$

Pour  $L_2$ ,  $Q_1$  est vrai ou faux pour partie et ce qui est concédé sert d’argument pour une conclusion  $Q_2$  différente de  $\sim Q_1$ . Par exemple, dans

(19) Pierre n’est pas le plus grand de sa classe, encore qu’il est grand pour son âge (Morel, 1996 : 11).

l’implication ci-dessus peut se lire  $\sim Q_1$  (*Pierre est le plus grand de sa classe*)  $\Rightarrow Q_2$  (*il est grand pour son âge*).

Ainsi, dans un autre exemple de (Morel, 1996 : 14) :

(20) Les singes sont les animaux les plus proches de l’homme, bien que les hommes n’aiment guère leur être comparés.

$Q_1$  (« Les animaux les plus proches de l’homme ») peut impliquer que l’on puisse établir une comparaison entre les singes et les hommes (« aiment être comparés »). Or  $Q_2$  introduit une restriction (*ne... guère*). Dans  $Q_2$ , on revient sur l’assertion correspondant à  $Q_1$ . En d’autres termes, on la rectifie.

Appliquons à *concéder* :

(20) a. Les singes sont les animaux les plus proches de l’homme, je vous le concède, (mais /\*E) les hommes n’aiment guère leur être comparés.

Comme précédemment, une lecture concessive implique de corrélérer *concéder* à *mais*. De même, la juxtaposition de  $Q_1$  et  $Q_2$  sans marque de concession « ne permet pas d’introduire un lien quelconque » entre les deux (Morel, 1996).

La même analyse peut s’appliquer aux deux exemples suivants :

- (21) – as-tu pensé à la personne qui avait perdu cet argent ? Qui en était peut-être désespérée ?  
 – Un petit peu, *avait concédé* Caroline. Un petit peu, *seulement*. Et puis je me suis dit qu'on ne laisse pas tomber, comme ça, vingt mille (Geneviève Dormann, *La Petite main*, 1993).
- (22) parce qu'on se cache derrière un pseudo qu'on peut se croire tout permis, le respect existe, et tu en as l'air dépourvu.  
 explozion a écrit: J'ai le droit de demander pour supprimer mon compte. Article 45 du code pénal, c'est cela?  
 Oui, *je le concède* tu as le droit, *mais* ce n'est généralement pas recommander. Si tu ne respecte pas les autres, soit, mais respecte tes actes et ton pseudo.  
 explozion a écrit: Si vous refusez sa fera un membre inactif Inactif de quoi?  
 Larousse doit manquer (pokemon-power.xooit.fr).

En énonçant « un petit peu, seulement » dans (21), Caroline revient sur ce qu'elle avait concédé, c'est-à-dire « pensé un petit peu » : *seulement* introduit donc une rectification. Dans (22), la profération de « mais ce n'est généralement pas recommander », suggère que le droit de supprimer le compte (en vertu de l'article du code pénal) ne devrait pas être exercé.

Soutet (2008) introduit une distinction dans le type extensionnel correspondant au rectificatif de Morel (1996) : selon la structure ordonnée ou non de l'univers de croyance la catégorie concernée sera scalaire ou non scalaire. Cependant, *concéder... mais* n'est pas concerné par ce point.

### 2.2.3. Type argumentatif

Dans ce type de concession, le locuteur commence par tenir pour vraie la partie concédée (voir type 1 en 2.2.1), mais finalement il refuse de la valider : *c'est vrai que  $Q_1$ , mais (après tout)  $Q_2$* .  $Q_2$  ne contredit pas  $Q_1$ , mais  $L_2$  dit que  $Q_1$  est non pertinent pour ce qui concerne  $Q_2$ . Voici un exemple de type argumentatif pour illustrer l'absence de schéma logique possible :

- (23) Moi non plus je n'ai pas tout ça!! Allez, après avoir écrit un peu, je me relaxe avec cette « petite » chanson... Petite??? Non!!! Elle a tout 'd'une « grande » !! Bon oui... 'c'est vrai? *elle n'est pas si grande que ça, je le concède*, c'est mon chauvisme qui parlait... tu as raison Krista! Celle là par contre, elle est bien non? – chiffre 'd'affaires et nombre de transactions – profil des cyber-acheteurs – intentions 'd'achat sur Internet Cyber-consommation L'ACSEL (ecolomuslim.free.fr).

Contrairement aux types précédents (voir 2.2.1 et 2.2.2), il n'est pas possible de proposer de schéma logique en l'absence d'opposition sur l'entité. En effet, cette assertion étant concédée, le locuteur en introduit une nouvelle (« Celle-là par contre, elle est bien non ? »), logiquement indépendante. L'ajout n'introduit aucune contradiction, qu'il s'agisse de la conclusion ou d'une sous-conclusion. Ce qui pourrait relever de l'opposition (« Celle-là par contre, elle est bien non ? ») est en réalité hors concession. Sans proposer explicitement de critère, Morel (1996 : 19-20) insère un *mais après tout* qui nous paraît approprié pour distinguer clairement ce type du précédent.

Plus généralement, on dira que le sens de  $Q_1$  et celui de  $Q_2$  mettent en jeu deux assertions, sans pour autant que  $Q_2$  remette en cause  $Q_1$ . Empruntons l'exemple de (Morel, 1996 : 79) :

(24) Et maintenant qu'elle est sur le front, elle a une vie dure, *je veux bien, mais* elle gagne ce qu'elle veut.

Appliquons à *concéder* :

(24) a. Et maintenant qu'elle est sur le front, elle a une vie dure, *je le concède*, (mais /\*E) elle gagne ce qu'elle veut.

Comme dans les types précédents, l'ajout d'un *mais* est obligatoire. D'une manière générale, l'introduction de *mais* indique que l'adhésion initiale ( $P$ ) correspond à une adhésion partielle.

Dans l'exemple suivant, l'objection introduite par *mais* introduit une seconde assertion (« il est inoffensif ») sans qu'on revienne sur la première (« son physique ») :

(25) ... il trouve errant à l'abandon. Curieux personnage, n'est-ce pas ? Son physique ne prévient pas en sa faveur, *je le concède*, mais [*après tout*] il est inoffensif (Michel Del Castillo, *La Nuit du décret*, 1981).

Il s'agit bien d'un cas de figure argumentatif. Le test *mais après tout* s'applique. De même, dans :

(26) [...] je prendrais les choses plus calmement. Vous avez eu affaire à un homme plutôt étrange, *je le concède*, mais [*après tout*] il ne me paraît pas très dangereux.

— Pas dangereux ! s'exclama Picquot en levant les bras (Yves Beauchemin, *Le Matou*, 1981).

La conclusion que l'on pourrait déduire du trait « étrange » serait une attitude de méfiance. Mais en  $Q_2$ , on ne revient pas sur le fait qu'il est étrange, on donne un autre aspect de l'individu qui pourrait être introduit par *mais après tout*.

Parfois, celui qui concède le fait à contrecœur, sous la pression... C'est ce qu'indique ci-dessous l'appréciation du narrateur sur un personnage :

(27) [...] son père [...], en une ou deux occasions où elle lui avait posé la question de ces correspondances, *avait concédé*, avec un ennui *contrarié* qu'il recevait aussi ses courriers ronéotypés, *mais* ajoutait qu'à titre personnel il ne voyait pas la nécessité d'y donner suite, et quant à elle, elle en faisait ce qu'elle voulait (Anne-Marie Garat, *Nous nous connaissons déjà*, 2003).

En introduisant  $Q_2$  ensuite, le locuteur ne valide pas  $Q_1$ , conformément au schéma du type argumentatif, mais même si le locuteur avait concédé  $Q_1$  « avec un ennui contrarié », il ne revient pas sur ce point.

On ajoutera à la définition du *Dictionnaire Quillet* que *concéder*, quel que soit le type concessif c'est savoir « céder... » : *concéder* peut donc relever de la tactique.

Figure. Synthèse des 3 sous-types.

	LOGIQUE	RECTIFICATIF	ARGUMENTATIF
Absence d'accord total de celui qui concède sur la conclusion de $P = Q_1$			
<b>Relation entre les conclusions</b> $Q_2$ et $Q_1$	$Q_2$ contredit totalement $Q_1$ $Q_2 = \text{non } Q_1$	$Q_2$ contredit partiellement $Q_1$ $Q_2 \neq \text{non } Q_1$ , mais on a $\sim Q_1 \Rightarrow Q_2$	$Q_2$ ne contredit pas $Q_1$ , mais est différent $Q_2 \neq Q_1$
<b>Critère pour</b> $L_2$	Pour moi, $Q_1$ est faux	Pour moi, $Q_1$ est vrai ou faux en partie mais ce qui est concédé sert pour une conclusion $Q_2 \neq Q_1$	Pour ce que je vais énoncer, $Q_1$ est non pertinent à $P$ près

### 3. Analyse sémantico-pragmatique

Comme nous l'avons indiqué en 1.1, en vertu d'une sémantique dite « instructionnelle », interpréter des mots, des discours, c'est leur attribuer des fonctions particulières, des schémas d'événement, en l'occurrence un schéma propre à une activité de parole, *concéder*. On pourrait résumer en disant que l'événement mis en scène par *concéder* consiste à être partiellement d'accord avec une assertion faisant l'objet d'une contestation initiale. En d'autres termes, *concéder* présuppose une opposition de départ avec l'assertion d'un autre énonciateur, sa résolution (son acquiescement), puis introduit (explicitement ou non) une seconde opposition plus fondamentale. Ce schéma (3.1.1) comporte des variables qui se réalisent dans une forme syntaxique : un dit (3.1.2 et 3.1.3) référant à la situation et au cotexte, ainsi que des locuteurs (3.2).

#### 3.1. Description générale

##### 3.1.1. Evènement(s) de dire associés à *CONCÉDER*

###### 3.1.1.1. Schéma général : instructions sémantico-pragmatiques

Si nous reprenons le cadre d'Anscombe<sup>19</sup>, *CONCÉDER* (verbe d'activité de parole en langue) peut être représenté par un prédicat formel (de la métalangue) *CONCLURE EN ETANT PARTIELLEMENT D'ACCORD* qui se réalise comme suit : *CONCÉDER* ( $l_1, l_2, y, q_1, q_2$ ) =  $l_2$  conclut  $q_2$  de  $y$ , étant partiellement d'accord avec  $l_1$  qui en conclut  $q_1$ . Interpréter *concéder* dans un exemple donné revient à faire correspondre à une structure syntaxique (de surface) du verbe *concéder*, qui va de pair avec la structure argumentale *CONCÉDER* ( $l_1, l_2, y$ ), un schéma d'instruction (pragma)sémantique à 5 variables (schéma (C)). L'emploi du verbe *concéder* instaure d'emblée deux argumentations, dont tous les membres ne sont pas nécessairement instanciés formellement mais doivent être restitués au moment de l'interprétation pour que l'emploi soit réussi. Cela revient aussi à suivre une « instruction » : identifier les 5 variables du schéma « d'instruction » sémantique (C).

<sup>19</sup> L'idée (de la décomposition lexicale) n'est pas nouvelle. Elle remonte au moins à Tesnière (1959) et a été reprise par Mel'čuk, I. *et al.* (1995). Toutefois, la nouveauté chez Anscombe (2015) réside dans l'association entre ce volet sémantique et la pragmatique.



Lorsqu'un locuteur énonce *CONCÉDER*, il crée donc un événement spécifique à *concéder*. Cet événement entre en scène en même temps que l'énonciation de *CONCÉDER* et fait apparaître différents points de vue. Dans un point de vue (*pdv*<sub>1</sub>), un locuteur énonce *X* qui est repris partiellement par un autre locuteur qui ne se contente pas de *concéder* : l'événement associé à *concéder* dès que *concéder* est énoncé, concerne le caractère partiel de l'accord consenti : c'est-à-dire que dans le débat, le locuteur accepte les prémisses de l'argumentation du premier locuteur, mais pas la conclusion (*pdv*<sub>2</sub>) qui serait celle du premier locuteur. Il en déduit une autre conclusion (*pdv*<sub>3</sub>). Autrement dit, on peut mettre en évidence une relation argumentative entre ce qui est concédé et la conclusion que le locuteur en tire : on a trois *pdv*. Ces *pdv*, qui sont des éléments abstraits, se réalisent dans des phrases de la langue.

Voici les étapes formelles que nous illustrons sur un exemple forgé par nos soins afin d'éliminer les éléments contextuels qui pourraient bloquer certaines étapes. Puis nous vérifierons la cohérence du schéma sur des énoncés attestés. Dans

(28) Il fait beau. Je te le concède, mais on ne sort pas.

*P* est pris en charge par *L*<sub>1</sub>, puis par *L*<sub>2</sub>. Les instructions lors de l'emploi de *concéder* sont les suivantes : contrairement à la conclusion *Q*<sub>1</sub> attendue de *L*<sub>1</sub>, que *L*<sub>1</sub> prend en charge et que *L*<sub>2</sub> prend en charge ensuite, *L*<sub>2</sub> prétend que c'est *P*, qui aboutirait à la conclusion *Q*<sub>2</sub> prise en charge uniquement par *L*<sub>2</sub>, opposée à *Q*<sub>1</sub>, uniquement pris en charge par *L*<sub>1</sub>. L'examen de la conclusion *Q*<sub>2</sub> indique que *concéder* introduit parallèlement un désaccord avec la source :

(29) *L*<sub>1</sub> (*P* = Il fait beau). (*Q*<sub>1</sub> = on peut sortir)

(30) *L*<sub>2</sub> Je te le (= *P*) concède, mais (*Q*<sub>2</sub> = on ne peut pas sortir)

Si la conclusion *Q*<sub>2</sub> était prise en charge par *L*<sub>2</sub>, l'énoncé qui en résulterait présenterait une incongruité encore supérieure à celle comportant *accorder*, lequel introduit déjà une légère désapprobation implicite :

(30)a. ?\*Je te concède qu'il fait beau, donc on peut sortir

(31)??Je t'accorde qu'il fait beau, donc on peut sortir

Si *L*<sub>2</sub> concède donc qu'il fait beau, il en exclut la conclusion (« on peut sortir »). Du fait qu'il est énoncé, *concéder* comporte donc l'instruction suivante : l'impossibilité que ce qui est concédé implique une conclusion identique à celle impliquée par ce qui est énoncé en *X*. Énoncer *Je concède P* à *L*<sub>1</sub> c'est donc déclencher certaines instructions (pragma)sémantiques. Contrairement à la conclusion *Q*<sub>1</sub> (« on peut sortir ») attendue par *L*<sub>1</sub> (« il fait beau »), que *L*<sub>2</sub> a pris en charge (référence dans *P*), *L*<sub>2</sub> oppose dans *Q*<sub>2</sub> (~ *Q*<sub>1</sub> « on ne peut pas sortir ») prise en charge uniquement par *L*<sub>2</sub> et opposée à *Q*<sub>1</sub> (« donc on peut sortir »), conclusion uniquement prise en charge par *L*<sub>1</sub>.

Nous venons d'analyser un exemple où *Q*<sub>2</sub> se traduit par « on ne peut pas sortir » et constitue une conclusion immédiate puisqu'aucun argument ne vient la justifier. Mais il est possible d'observer une configuration comportant une conclusion *Q*<sub>2</sub> qui sert elle-même d'argument pour une conclusion, médiate de ce fait, *Q*<sub>2</sub>' :

(32) Il fait beau, je te le concède, mais je dois travailler.

$L_2$  prend en charge *je dois travailler* ( $Q_2$ ) en le donnant comme argument de  $Q_2'$  (« donc on ne peut pas sortir »). Si la conclusion  $Q_2'$  n'est pas explicite, elle doit donc être inférée à partir de « mais je dois travailler » ( $Q_2 \Rightarrow Q_2'$ ). C'est un cas où l'on présente directement la conclusion sans donner de raison. Contrairement à la conclusion  $Q_1$  (« on peut sortir ») attendue par  $L_1$  (« il fait beau »), que  $L_2$  a prise en charge (référence dans  $P$ ),  $L_2$  oppose dans  $Q_2$  (« je dois travailler »), qui peut aboutir à la conclusion  $\sim Q_1$  (« on ne peut pas sortir ») prise en charge uniquement par  $L_2$  et opposée à  $Q_1$  (« donc on peut sortir »), conclusion uniquement prise en charge par  $L_1$ .

L'emploi du verbe *concéder* met donc en jeu plusieurs points de vue  $pdv$ , dont deux constituent une argumentation de l'interlocuteur  $L_1$  et dont le reste est celle du locuteur  $L_2$  :  $pdv_1$  est la phrase concédée, que le locuteur prend en charge dans tous les cas ; après l'avoir prise en charge, le locuteur  $L_2$  ne peut pas accéder au  $pdv_2$  qui correspond à la conclusion  $Q_1$  ; il peut alors directement nier la conclusion de l'interlocuteur ( $pdv_2$ ) en posant directement  $pdv_3$  comme dans (30)a (« on ne sort pas » / « on ne peut pas sortir ») ou indirectement  $pdv_4$  comme dans (32) (« je dois travailler »). La réalisation linguistique de  $pdv_3$  {on ne peut pas sortir/on ne sort pas} est facultative, mais ce dernier est par définition présent dans la structure sémantique profonde de *concéder*.

$pdv_1$  [ $L_1$ ][ $L_2$ ] [il fait beau]  
 $pdv_2$  [ $L_1$ ] [on sort]  
 $pdv_3$  [ $L_2$ ] [on ne sort pas]  
 $pdv_4$  [ $L_2$ ] [je dois travailler]

Dans une première étape, « Il fait beau » est pris en charge par le locuteur et a été pris en charge précédemment par l'allocutaire. Lors d'une seconde étape, la conclusion  $Q_1$  découlant de « Il fait beau » devrait être « on sort », mais c'est  $Q_2$  « on ne sort pas » ou « je dois travailler » qui est retenue comme conclusion de  $P$  ; « on ne sort pas » ou « je dois travailler » sont pris en charge uniquement par  $L_2$  et opposés à « on sort » lequel est uniquement pris en charge par  $L_1$ .

### 3.1.1.2. Applications à un corpus

Appliquons les instructions sémantiques à des exemples de corpus. Nous considérons respectivement les trois sous-types, logique, rectificatif et argumentatif. Reprenons l'exemple (18) illustrant le type logique en le simplifiant

(18) Sur l'Afrique, Sarkozy *concède* la reconnaissance de fautes du colonisateur *mais* râbache de nouveau cette étrange formule destinée à brouiller les cartes: « nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères ». Puis vient la leçon faite aux Africains et (divagations.blog.20minutes.fr).

X (prémisses {le colonisateur se repent}, conclusion {la postérité s'engage}) = concéder à l'Afrique la reconnaissance de fautes du colonisateur. Si  $L_2$  concède

ce point, il n'en a pas tiré la conclusion suggérée par  $L_1$ , l'auteur des lignes (« les fautes du colonisateur engagent sa postérité »), puisque  $L_2$  (qui entre en scène dans un discours rapporté) estime que « nul ne peut demander aux fils de se repentir » ( $Q_2$ ).

Dans l'exemple (21), déjà donné, relevant de la concession rectificative

(21) – as-tu pensé à la personne qui avait perdu cet argent ? Qui en était peut-être désespérée ?

– Un petit peu, *avait concédé* Caroline. Un petit peu, *seulement*. Et puis je me suis dit qu'on ne laisse pas tomber, comme ça, vingt mille (Geneviève Dormann, *La Petite main*, 1993).

$X$ (prémisses {perdre de l'argent désespère}, conclusion  $Q_1$  {l'argent ne doit pas être pris}) = penser au désespoir d'une personne qui perd de l'argent devrait impliquer qu'on ne le prend pas. Si  $L_2$  (Caroline) concède y avoir pensé, elle n'en a pas tiré la conclusion  $Q_1$  (« on ne prend pas l'argent d'une personne qui l'a perdu »). Elle a tiré une autre conclusion  $Q_2$ , (« on ne laisse pas tomber, comme ça, vingt mille »).

Reprenons un exemple de type argumentatif :

(26) [...] je prendrais les choses plus calmement. Vous avez eu affaire à un homme plutôt étrange, *je le concède*, mais il ne me paraît pas très dangereux.

— Pas dangereux ! s'exclama Picquot en levant les bras. (Yves Beauchemin, *Le Matou*, 1981)

$X$ (prémisses {un homme étrange} conclusion {peut présenter un danger})

En concédant les prémisses,  $L_2$  (Caroline) ne tire pas la conclusion implicite pour l'interlocuteur {peut présenter un danger}, mais une conclusion opposée {il ne paraît pas très dangereux}.

### 3.1.2. Nature de $X$

La plupart du temps, les instructions sont *évidentes*. Mais parfois, si la référence du *le* est linguistiquement claire et que l'assertion  $P$  est clairement identifiable, elle s'inscrit dans un contexte plus ou moins explicite :

(33) [...] il y a les choses qu'on fait parce qu'il faut pourtant qu'on mange et les soleils qu'on porte en soi comme une comme une charrette d'oranges il ne faut pas trop en parler c'est très mal vu dans le quartier après tout je vous le concède, il y a métier et métier la littérature en est un d'étrange ma mère a pleuré d'abord et trouvé cela bien (Louis Aragon, *Le Roman inachevé*, 1956).

Concéder  $P$  « *il y a métier et métier* » inscrit cette assertion dans un contexte où il est implicite qu'il faut avoir un métier pour pouvoir manger (« parce qu'il faut pourtant qu'on mange »).

Revenons encore une fois à l'exemple (18). En mettant en scène des propos rapportés, il présente au départ une complexité supérieure aux autres. De surcroît, l'assertion concédée « la reconnaissance de fautes du colonisateur » mobilise le contexte

et donc, une connaissance encyclopédique liée à la lecture des « nombreux discours » de Sarkozy et au thème de « l'histoire nationale ». L'assertion  $P$  doit donc être insérée dans un contexte qui dépasse la stricte dimension linguistique de  $X$ .

### 3.1.3. Nature de $Q_2$

En énonçant *CONCÉDER*, le locuteur prend en charge un point explicite ou non, dans un dit antérieur (ayant une autre source) et faisant l'objet partiellement ou en totalité d'une contestation. L'absence de *mais* dans le contexte droit peut indiquer une prise en charge complète,  $X$  constituant en lui-même une conclusion (partielle). Rappelons l'exemple (14) déjà donné :

- (14) Chaque institution a sa place. Ce qui est important, et *je vous le concède* volontiers, c'est qu'il puisse exister un équilibre entre les institutions, qu'une institution ne domine pas complètement l'autre (Europarle).

Normalement  $P$  comporte d'abord l'argument, puis éventuellement la conclusion. Mais on peut observer un ordre inverse (3.1.1.1) dans lequel la conclusion « précède » l'argument comme dans *On sort ? Il fait beau*. Lorsque le discours ne comporte pas explicitement la conclusion  $Q_2$  (3.1.1.1),  $L_2$  doit alors inférer la conclusion à partir d'un argument donné, ce qui illustre le caractère instructionnel de l'interprétation sémantique-pragmatique de *concéder*.

## 3.2. Identification de la source

*Concéder* introduit plusieurs *pdv*, dont le plus fondamental décrit une relation d'opposition entre des conclusions qui constituent des *pdv* indépendants. La source de *pdv l* est différente de  $L_2$  et doit être récupérée dans le cotexte (3.2.1) ou dans le contexte (3.2.2). Dans d'autres cas, c'est la nature de  $X$  (proverbe) qui suggère un *ON*-locuteur pour source (3.2.2.3). Malgré l'existence de ces différentes sources, le locuteur  $L_2$  qui concède prend en charge le *pdv* correspondant.

### 3.2.1. Source explicite

Dans des cas les plus explicites, la source peut être spécifiée de différentes façons. En utilisant *CONCÉDER* le locuteur  $L_2$  reprend à son compte un point  $P$  faisant partie de  $X$  ( $P \in X$ ) dont la source est un locuteur  $L_1$  autre que  $L_2$ . La source est claire dans l'exemple suivant :

- (34) — Il y a, m'sieur, dit Simon, d'une voix sûre, que quand j'regardais mes livres, tout à l'heure, j'me suis aperçu qu'ils étaient déchirés, sales aussi, et qu'ça serait mieux si on avait tous des livres neufs...  
— Observation fondée, je le concède (Gibeau Yves, *Allons z'enfants*, 1952).

En effet, il met en scène un dialogue où les locuteurs sont identifiables.

### 3.2.2. Source en contexte

Nous avons indiqué en 1.1 la possibilité pour  $L_1$  (entité à laquelle on concède) de ne pas être réalisé en surface sous forme d'actant syntaxique. L'exemple choisi était le suivant :

- (8) Il me reviendrait si j'avais un succès quelconque, car il n'aime que les valeurs vivantes. Peut-être jugerai-je un jour qu'il a raison... A demi, je concède qu'il n'a pas tout à fait tort (Catherine Pozzi, *Journal: 1913-1934*, 1997).

Or c'est le contexte, celui du genre (le journal) qui permet de rendre compte de la source. L'écrivain se dédouble en quelque sorte, s'adressant à elle-même.

### 3.2.3 ON-locuteur

L'événement associé à l'énonciation de *concéder* peut avoir une source anonyme, un ON-locuteur (Anscombe, 2005). Rappelons que le « On-locuteur » présente une triple caractéristique : « a) Il s'agit d'une voix (ici constitutive) du discours mis en place par le locuteur ; b) Cette voix est collective ; c) Cette voix est anonyme » (Anscombe, 2010 : 42).

C'est la nature proverbiale de  $X$  qui laisse supposer d'emblée une source correspondant à une communauté linguistique. Soit l'exemple :

- (35) — Je sais, mais vous connaissez le proverbe au sujet des montures ?  
Le vieil homme eut l'air très brièvement outré – stupéfait ? – de se voir comparer à un cheval, mais le premier mouvement épidermique passé, il sourit au roi :  
— Il est vrai, je vous concède ce point. Mais je doute néanmoins que vous m'ayez fait appeler ici pour le simple plaisir de m'envoyer au lit [...] (Camille Wright, *Le grand fracas : la balade du roi et de son chevalier*. Vol 1, 2019).

Le locuteur  $L_1$  cite un proverbe qui est ensuite concédé par  $L_2$ .

## Conclusion

Nous avons dressé un descriptif sémantico-pragmatique de *concéder* en montrant comment il présuppose une opposition de départ avec l'assertion d'un autre énonciateur, sa résolution (par acquiescement), puis comment il peut évoluer explicitement ou non vers une seconde opposition plus fondamentale. Le cadre théorique de la sémantique instructionnelle a permis de mettre au jour cinq variables, ce que ne permettait pas la sémantique « simple ».

*Concéder* présente un triple intérêt : polyphonique (1), sémantico-pragmatique (2), mais aussi interactionnel (3).

1. En énonçant *CONCÉDER* (*je vous le concède*), le locuteur prend en charge le contenu d'une énonciation présentée comme antérieure ( $P$ ). En mettant en scène  $l_1$  source d'un *pdv* différente de  $l_2$  mais ce *pdv* étant pris en charge  $l_p$

*CONCÉDER* fait donc apparaître une *hétérogénéité énonciative* (Authier-Rey, 1984).

2. Énoncer *je concède* c'est utiliser l'énoncé *P* comme argument, mais pour en tirer une autre conclusion, quel que soit le type de concession. *CONCÉDER* permet de reprendre un discours d'autrui et de le prendre en charge partiellement (prémises sans conclusion). Dans le discours comportant *CONCÉDER*, l'événement correspondant et ses acteurs (ou personnages), sont en quelque sorte éclipsés par la mise au premier plan de la conclusion  $Q_2$ .  $L_2$  laisse parfois inférer la conclusion et se contente de donner l'argument, empêchant toute contestation. L'examen de la conclusion  $Q_2$  nous a montré que *concéder* introduit parallèlement un désaccord avec la source. L'objectif n'est pas d'éliminer l'avis de l'interlocuteur, mais comme au jeu de go, d'agrandir le territoire pour faire valoir son avis singulier (dans une conclusion). On accepte au départ un point, pour reprendre le dessus ensuite en donnant son avis singulier. L'énonciation de *concéder... mais* a donc une influence argumentative.
3. Si *concéder* revient à adhérer à un dit antérieur sur un point partiel, puis à rejeter la conclusion qui en découle, le locuteur doit se ménager l'interlocuteur pour ce faire. D'une manière générale, le locuteur utilisant *concéder* cherche, en prenant en charge une assertion ayant une autre source, à montrer sa face positive (Brown & Levinson, 1987) qui lui permet d'être reconnu socialement. Certains actes de parole comme l'excuse, l'aveu ou l'autocritique jouent ce rôle puisqu'en les proférant, le locuteur va dans le sens de l'interlocuteur ; *concéder* en fait partie. Énoncer *concéder*, c'est d'abord s'accorder les faveurs de l'autre (et donc, montrer sa face positive), et ce, pour mieux arriver à ses conclusions. L'exemple suivant, où l'attitude d'Angèle est qualifiée de « généreuse », illustre bien ce point. Le narrateur donne une appréciation sur l'un des protagonistes du dialogue qui concède :

(36) — Mexicain ! il dit.

— à toi de rouler *concède* Angèle *généreuse* (Albert Simonin, *Du mouton pour les petits oiseaux*, 1960).

Si *concéder* traduit bien une opposition, il présente des caractéristiques singulières par rapport à d'autres marqueurs concessifs (corrélés à *mais*). Il diffère de *certes*, *mais...* qui reste argumentatif. S'il revient, comme *en effet... mais*, à prendre en charge un point pour en contester ensuite un « plus informatif » (Rossari, 2016), il diffère toutefois de *en effet*, qui peut prendre une valeur explicative.

## Références bibliographiques

- Adam, J.-M., (1997) « Du renforcement de l'assertion à la concession : variations d'emploi de *certes* » in *L'information grammaticale*. N°73, pp. 3-9.
- Anscombre, J.-C. & O. Ducrot, (1977) « Deux *mais* en français ? » in *Lingua*. N°43, pp. 23-40.
- Anscombre, J.-C., (1985) « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession » in *Revue Internationale de Philosophie*. Vol. 39, n°155, pp. 333-350.



- Anscombre, J.-C., (2002) « *Mais/pourtant* dans la contre-argumentation directe : raisonnement, généricité, et lexicque » in *Linx*. N°46, pp. 115-131.
- Anscombre, J.-C., (2005) « Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages » in Bres, J. et al. (éds.), *Actes du congrès de Cerisy « Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques »*. Bruxelles, de Boeck-Duculot, pp. 75-94.
- Anscombre, J.-C., (2009) « Présentation » in *Langue française*. N°61, *Les marqueurs d'attitude énonciative*, pp. 3-8.
- Anscombre, J.-C., (2010) « Autour d'une définition linguistique des notions de voix et de ON-locuteur » in Colas-Blaise et al., *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*, Recherches linguistiques. Metz, Université de Metz, pp. 39-64.
- Anscombre, J.-C., (2013) « Introduction : polyphonie et représentation sémantique des marqueurs de discours. Quelques problèmes » in *Revue sémantique de pragmatique*. N°33-34, pp. 7-32.
- Anscombre, J.-C., (2015/2) « Verbes d'activité de parole, verbes de parole et verbes de dire : des catégories linguistiques ? » in *Langue française*. N°186, pp. 103-122.
- Authier-Revuz, J., (1984) « Hétérogénéité(s) énonciative(s) » in *Langages*. N° 73, pp. 98-111.
- Brown, P. & St. C. Levinson, (1987) *Politeness: Some universals in language usage*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Carel, M., (2011) *L'Entrelacement argumentatif. Lexique, discours, blocs sémantiques*. Paris, Champion.
- Donaire, M.-L., (2011) « La (non) prise en charge, une dynamique polyphonique. Le cas de la stratégie concessive » in Dendale, P. & D. Coltier (éd.), *La prise en charge énonciative*. Bruxelles, De Boeck-Duculot, pp. 55-74.
- Dubois, J. & Fr. Dubois-Charlier, (1997) *Les Verbes français*. Paris, Larousse-Bordas.
- Gross, M., (1975) *Méthodes en syntaxe*. Paris, Herman.
- Gross, M., (1981) « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique » in *Langages*. N°63, pp. 7-52.
- Letoublon, Fr., (1993) « *Pourtant, cependant, quoique, bien que: dérivation des expressions de l'opposition et de la concession* » in *Cahiers de linguistique française*. N°8, pp. 75-110.
- Le Pesant, D., (2005) « Causalité et concession » in Choi-Jonin et al. (coord.), *Questions de classification en linguistique : méthodes et description. Mélanges offerts au Professeur Christian Molinier*. Berne, Peter Lang, pp. 195-209.
- Marque-Pucheu, C., & T. Nakamura, (2019) « *Tenez-le vous pour dit/Tiens-le toi pour dit/Qu'on se le tienne pour dit : le dit mis en scène* » in Rouanne, L. & J.-C., Anscombre (éds.), *Histoire de dire. Petit glossaire des marqueurs formés sur le verbe dire*. Berne, Peter Lang.
- Mel'čuk, I. et al., (1995) *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Duculot, Paris/Louvain-la-Neuve.
- Morel, M.-A., (1980) *Etude des moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer la concession en français contemporain*. Thèse. Université Paris-III.
- Morel, M.-A., (1996) *La concession en français*. Paris, Ophrys.
- Rossari, C., (2016) « La concession sans opposition à la lumière de la théorie argumentative de la polyphonie » in *Verbum*. Vol. XXXVIII, pp. 151-168.

- Soutet, O., (1990) *La concession en français des origines au XVIe siècle: problèmes généraux les tours prépositionnels*. Genève, Droz, Coll. Publications romanes et françaises CLXXXIX.
- Soutet, O., (2008) « Des concessives extensionnelles aux concessives simples » in *Linx* [En ligne]. N°59. Disponible sur : doi : 10.4000/linx.629 <http://journals.openedition.org/linx/629> [Dernier accès le 3 avril 2019].
- Tesnière, L., (1959) *Eléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.

## Corpus et dictionnaires

*Encyclopédie générale Quillet* (1965).

*Dictionnaire Le Nouveau Petit Robert* (1994).

*Frantext, ATILF*. Disponible sur : [www.frantext.fr](http://www.frantext.fr). [Dernier accès le 15 avril 2019].

*Corpus WaCky du Web français (FrWaC)*. Disponible sur : [http://nl.ijs.si/noske/wacs.cgi/first\\_form?corpname=frwac;lemma=;lpos](http://nl.ijs.si/noske/wacs.cgi/first_form?corpname=frwac;lemma=;lpos) [Dernier accès le 15 avril 2019].

*Europarle (European Parliament Proceedings Parallel 1996-2011)*. Disponible sur : <http://www.statmt.org/europarl/> [Dernier accès le 15 avril 2019].